

14.02.2019 - 13:00 Uhr

Prévention des alcoolisations aiguës dans le canton de Vaud : le régime de nuit a des effets positifs



Lausanne (ots) -

Depuis juillet 2015, la vente à l'emporter de bière et de spiritueux est interdite après 21 h dans le canton de Vaud. Une étude réalisée par Addiction Suisse et par le Centre hospitalier universitaire vaudois sur mandat du Canton montre les effets positifs de cette nouvelle disposition sur la consommation épisodique à risque chez les adolescents et les jeunes adultes. Addiction Suisse appelle les autres cantons à suivre cet exemple.

Si rien n'a changé pour les bars et restaurants, il est depuis 2015 interdit de vendre de la bière et des alcools forts à l'emporter après 21 h dans le canton de Vaud ; en ville de Lausanne, la limite est même fixée à 20 h. L'étude réalisée sur la base des données des hôpitaux révèle que cette mesure renforce la protection de la jeunesse et diminue la consommation épisodique à risque en général. Dans le cadre de cette analyse, une équipe de scientifiques d'Addiction Suisse et du Service d'alcoologie du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) s'est intéressée à l'évolution avant et après l'entrée en vigueur du régime de nuit en juillet 2015.

Moins d'urgences avec alcoolisation grâce à la nouvelle loi chez les 19-29 ans Avec la nouvelle réglementation, on observe aux Urgences du CHUV un recul du nombre de patients admis avec de l'alcool dans le sang dans la tranche d'âge des 19 à 29 ans. Ce recul est d'un peu plus de 20%.

Moins d'hospitalisations liées à l'alcool L'analyse de la statistique médicale des hôpitaux pointe dans la même direction : la limitation de l'accès aux boissons alcooliques dans le canton de Vaud permet d'éviter annuellement quelque 200 admissions pour intoxication alcoolique. Tous les groupes d'âge sont concernés. Le recul relatif est particulièrement frappant chez les adolescents et les jeunes adultes. Étant donné que les hospitalisations pour intoxication alcoolique ne se limitent pas aux jeunes - elles sont de loin plus fréquentes chez les personnes d'âge moyen -, la baisse en chiffres absolus est particulièrement marquée chez les 30 à 59 ans, avec quelque 125 admissions évitées chaque année dans cette tranche d'âge.

Une prévention rentable

Les données des hôpitaux ne montrent que la pointe de l'iceberg. Les chercheurs et chercheuses en concluent que l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation sur la vente d'alcool a également permis de diminuer d'autres formes de consommation à risque tant chez les jeunes, qui boivent souvent de façon excessive lorsqu'ils sortent, que chez les personnes d'âge moyen, chez qui on observe fréquemment une consommation d'alcool à risque chronique. Le phénomène est d'autant plus remarquable qu'il est toujours possible d'acheter du vin à l'emporter jusqu'à la fermeture des commerces et que la consommation de boissons alcooliques dans les bars ou les restaurants n'a pas été limitée. « Même avec une mesure peu coûteuse qui n'entraîne que des restrictions mineures pour l'ensemble de la population, il est possible de diminuer la consommation ponctuelle excessive et le nombre d'admissions aux urgences », résume Matthias Wicki, chercheur à Addiction Suisse.

Vente et consommation sont liées

Addiction Suisse appelle les autres cantons à suivre cet exemple et à envisager des mesures de ce type, voire des interventions allant encore plus loin. Les études internationales confirment qu'il existe un lien, en particulier chez les adolescents-e-s, entre l'accès à l'alcool et sa consommation et, partant, les problèmes liés à l'alcool. La restriction des ventes est une mesure de

prévention peu onéreuse qui produit l'effet escompté. Les expériences faites dans le canton de Vaud comme dans celui de Genève(1) auparavant montrent que la limitation ciblée de l'accès aux boissons alcooliques constitue la base d'une politique efficace pour prévenir les abus d'alcool. Il est toutefois essentiel que cette intervention structurelle soit complétée par des mesures de prévention comportementale - programmes en vue de renforcer les compétences de vie, sensibilisation aux risques ou loisirs judicieux, par exemple.

(1) <http://tiny.cc/k1nz2y>

Addiction Suisse est un centre de compétences national dans le domaine des addictions. Elle est active dans la recherche, conçoit des projets de prévention et s'engage pour une politique de santé. Le but est de prévenir ou d'atténuer les problèmes issus de la consommation d'alcool et d'autres substances psychoactives ou liés aux jeux de hasard et à l'usage de l'internet. Plus de 200 000 personnes soutiennent notre ONG.

Plus d'informations sur notre site internet www.addictionsuisse.ch

Vous trouverez le présent communiqué de presse sur : www.addictionsuisse.ch/fr/actualites/communiques-de-presse

Suivez-nous aussi sur Twitter : <https://twitter.com/AddictionSuisse>

Contact:

Secrétariat

Sandra Dorasamy-Richner

sdorasamy@addictionsuisse.ch

Tel. 021 321 29 76

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000980/100824890> abgerufen werden.